



**La lettre
du Verdus**
Saint-Guilhem-le-Désert

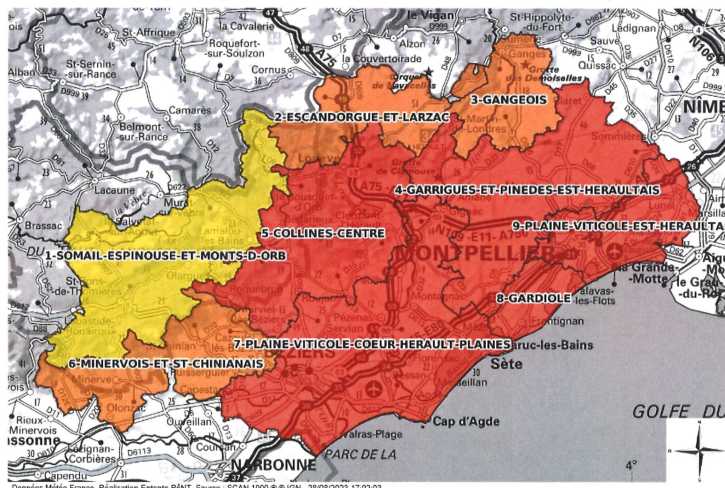
VIGILANCE INCENDIE NIVEAU ROUGE DANS LE MASSIF DE ST GUILHEM

En raison de conditions météorologiques défavorables dans le département (vent fort, sécheresse), la journée du 29 août 2023 est considérée comme une journée à risque feux de forêts.

Par conséquent, l'accès aux massifs forestiers de la Gardiole, du Pic Saint-Loup et de Saint Guilhem-le-désert sera interdit conformément à l'arrêté préfectoral n°2023-07-14055.

Niveau de vigilance et réglementation applicable

- vert : précautions d'usage
- jaune : travaux autorisés sous réserve dispositif de prévention et d'extinction
- orange : sous réserve dispositif prévention et extinction strict, travaux autorisés de 5 h à 12 h
sauf ceux à l'aide de moissonneuses batteuses :
 - de minuit à 12h sur les massifs 4 à 9
 - et toute la journée sur les massifs 1 à 3
- rouge : travaux interdits



mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

